



Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2024

Conseillers élus : 26 Conseillers en fonction : 26 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. Patrick MICHEL, Maire,

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme LAFORGUE Valérie - M. SCHAFF Bernard

Membres absents

excusés : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint, (procuration à HAMM Danielle)
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint,
Mme AUFFINGER Bernadette, (procuration à MICHEL Patrick)
M. BREHM Pierre,
Mme MEHL Louisa
Mme HAMM Mylène, (procuration à DORN Laurence)

Secrétaire de séance : M. STAATH Freddy

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : M. P. Michel

Monsieur Freddy Staath est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 29 janvier 2024

Rapporteur : M. P. Michel

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2024.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : M. P. Michel

- 1) Dossier N° 0003 : non bâti - lotissement les Coteaux à Bouxwiller
- Section : 8
 - Parcelle : 719/151

- Superficie totale : 4,59 ares
- Prix de vente : 61 450,38 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0004 : bâti - 4 rue du Jardin des Seigneurs à Bouxwiller

- Section : 4
- Parcelle : 294/45
- Superficie totale : 9,86 ares
- Prix de vente : 280 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 0005 : bâti - 12 rue du Vieux Tilleul à Bouxwiller

- Section : 10
- Parcelle : 151/87
- Superficie totale : 6,87 ares
- Prix de vente : 163 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 0006 : bâti - 8 rue résidence Hanau à Bouxwiller

- Section : 12
- Parcelle : 68
- Superficie totale : 6,54 ares
- Prix de vente : 240 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0007 : bâti - 11 Rue du Maréchal Foch à Bouxwiller

- Section : 9
- Parcelle : 104/36
- Superficie totale : 15,24 ares
- Prix de vente : 138 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

6) Dossier N° 0009 : bâti - 10 rue du Bastberg à Bouxwiller

- Section : 8
- Parcelle : 28
- Superficie totale : 9,56 ares
- Prix de vente : 167 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Comptes administratifs 2023*Rapporteur : M. P. Michel*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de l'exercice 2023 dont les résultats s'établissent comme suit :

1. Budget principal :

GESTION GENERALE					
		Budget total (en €)	Réalisé 2023 (en €)		
INVESTISSEMENT	Dépenses	3 534 000	Réalisations exercice	1 073 645,39	
			Reports exercice 2022	360 466,74	
			TOTAL EXERCICE	1 434 112,13	
	Recettes	3 534 000	Réalisations exercice	1 384 801,75	
			Reports exercice 2022	0,00	
			TOTAL EXERCICE	1 384 801,75	
	RESULTAT DE L'EXERCICE				-49 310,38
	Restes à réaliser :				
	Dépenses		RAR à reporter en 2024	500 875,00	
	Recettes		RAR à reporter en 2024	301 360,00	
		TOTAL	-199 515,00		
RESULTAT CUMULE				-248 825,38	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	5 185 000	Réalisations exercice	3 834 193,93	
			Reports exercice 2022	0,00	
			TOTAL EXERCICE	3 834 193,93	
	Recettes	5 185 000	Réalisations exercice	4 570 057,92	
			Reports exercice 2022	622 346,75	
		TOTAL EXERCICE	5 192 404,67		
RESULTAT DE L'EXERCICE				1 358 210,74	
RESULTAT GLOBAL				1 109 385,36	

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2024,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, présidé par Monsieur Fabrice Comartin, 3^{ème} Adjoint :

- Approuve le compte administratif 2023 du budget principal, à l'unanimité.

2. Budget annexe « Structures culturelles » :

STRUCTURES CULTURELLES					
		Budget total	Réalisé 2023		
		(en €)	(en €)		
INVESTISSEMENT	Dépenses	745 000	Réalisations exercice	165 010,09	
			Reports exercice 2022	0,00	
			TOTAL EXERCICE	165 010,09	
	Recettes	745 000	Réalisations exercice	75 122,78	
			Reports exercice 2022	319 915,24	
			TOTAL EXERCICE	395 038,02	
	RESULTAT DE L'EXERCICE				230 027,93
	Restes à réaliser :				
	Dépenses		RAR à reporter en 2024	303 280,00	
	Recettes		RAR à reporter en 2024	153 680,00	
		TOTAL	-149 600,00		
RESULTAT CUMULE				80 427,93	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 348 000	Réalisations exercice	584 481,04	
			Reports exercice 2022	597 253,61	
			TOTAL EXERCICE	1 181 734,65	
	Recettes	1 348 000	Réalisations exercice	141 690,55	
			Reports exercice 2022	0,00	
			TOTAL EXERCICE	141 690,55	
RESULTAT DE L'EXERCICE				-1 040 044,10	
RESULTAT GLOBAL				-959 616,17	

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2024,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, présidé par Monsieur Fabrice Comartin, 3^{ème} Adjoint :

- Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe « Structures culturelles », à l'unanimité.

3. Budget annexe « Service de l'Eau » :

SERVICE DE L'EAU					
		Budget total	Réalisé 2023		
		(en €)	(en €)		
INVESTISSEMENT	Dépenses	639 000	Réalisations exercice	50 937,43	
			Reports exercice 2022	0,00	
			TOTAL EXERCICE	50 937,43	
	Recettes	639 000	Réalisations exercice	95 044,38	
			Reports exercice 2022	167 252,07	
			TOTAL EXERCICE	262 296,45	
	RESULTAT DE L'EXERCICE				211 359,02
	Restes à réaliser :				
	Dépenses		RAR à reporter en 2024	9 420,00	
	Recettes		RAR à reporter en 2024	0,00	
TOTAL				-9 420,00	
RESULTAT CUMULE				201 939,02	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	529 000	Réalisations exercice	227 175,82	
			Reports exercice 2022	0,00	
			TOTAL EXERCICE	227 175,82	
	Recettes	529 000	Réalisations exercice	244 094,73	
			Reports exercice 2022	291 464,09	
			TOTAL EXERCICE	535 558,82	
RESULTAT DE L'EXERCICE				308 383,00	
RESULTAT GLOBAL				510 332,02	

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2024,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, présidé par Monsieur Fabrice Comartin, 3^{ème} Adjoint :

- Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe « Service de l'Eau », à l'unanimité.

4. Budget annexe « Service de l'Assainissement »

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT					
		Budget total	Réalisé 2023		
		(en €)	(en €)		
INVESTISSEMENT	Dépenses	999 000	Réalisations exercice	292 516,21	
			Reports exercice 2022	317 596,78	
			TOTAL EXERCICE	610 112,99	
	Recettes	999 000	Réalisations exercice	325 475,32	
			Reports exercice 2022	0,00	
			TOTAL EXERCICE	325 475,32	
	RESULTAT DE L'EXERCICE				-284 637,67
	Restes à réaliser :				
	Dépenses		RAR à reporter en 2024	87 402,00	
	Recettes		RAR à reporter en 2024	239 100,00	
		TOTAL	151 698,00		
RESULTAT CUMULE				-132 939,67	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	935 000	Réalisations exercice	439 637,72	
			Reports exercice 2022	0,00	
			TOTAL EXERCICE	439 637,72	
	Recettes	935 000	Réalisations exercice	557 386,93	
			Reports exercice 2022	393 866,61	
			TOTAL EXERCICE	951 253,54	
RESULTAT DE L'EXERCICE				511 615,82	
RESULTAT GLOBAL				378 676,15	

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2024,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, présidé par Monsieur Fabrice Comartin, 3^{ème} Adjoint :

- Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe « Service de l'Assainissement », à l'unanimité.

5. Budget annexe « Lotissement Les Coteaux »

LOTISSEMENT LES COTEAUX					
		Budget total (en €)	Réalisé 2023 (en €)		
INVESTISSEMENT	Dépenses	364 866,88	Réalisations exercice	0,00	
			Reports exercice 2022	178 766,68	
			TOTAL EXERCICE	178 766,68	
	Recettes	364 866,88	Réalisations exercice	0,00	
			Reports exercice 2022	0,00	
			TOTAL EXERCICE	0,00	
	RESULTAT DE L'EXERCICE				-178 766,88
	Restes à réaliser :				
	Dépenses		RAR à reporter en 2024	0,00	
	Recettes		RAR à reporter en 2024	0,00	
		TOTAL	0,00		
RESULTAT CUMULE				-178 766,88	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	492 500	Réalisations exercice	0,00	
			Reports exercice 2022	0,00	
			TOTAL EXERCICE	0,00	
	Recettes	492 500	Réalisations exercice	0,00	
			Reports exercice 2022	174 459,66	
TOTAL EXERCICE			174 459,66		
RESULTAT DE L'EXERCICE				174 459,66	
RESULTAT GLOBAL				-4 307,22	

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2024,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, présidé par Monsieur Fabrice Comartin, 3^{ème} Adjoint :

- Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe « Lotissement Les Coteaux », à l'unanimité.

6. Budget annexe « ZI Est »

ZI EST					
		Budget total (en €)	Réalisé 2023 (en €)		
INVESTISSEMENT	Dépenses	319 400	Réalisations exercice	0,00	
			Reports exercice 2022	80 264,56	
			TOTAL EXERCICE	80 264,56	
	Recettes	319 400	Réalisations exercice	0,00	
			Reports exercice 2022	0,00	
			TOTAL EXERCICE	0,00	
	RESULTAT DE L'EXERCICE				-80 264,56
	Dépenses		RAR à reporter en 2024	0,00	
	Recettes		RAR à reporter en 2024	0,00	
	TOTAL				0,00
RESULTAT CUMULE				-80 264,56	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	239 135,44	Réalisations exercice	0,00	
			Reports exercice 2022	0,00	
			TOTAL EXERCICE	0,00	
	Recettes	239 135,44	Réalisations exercice	0,00	
			Reports exercice 2022	0,00	
			TOTAL EXERCICE	0,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE				0,00	
RESULTAT GLOBAL				-80 264,56	

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2024,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, présidé par Monsieur Fabrice Comartin, 3^{ème} Adjoint :

- Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe « ZI Est », à l'unanimité.

Point 5 : Comptes de Gestion 2023

Rapporteur : M. P. Michel

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les comptes de gestion retraçant la consolidation du budget principal, des budgets annexes Structures culturelles, Service de l'Eau, Service de l'Assainissement, Lotissement les Coteaux et Zone Industrielle Est, par la comptabilité du trésorier relative à l'exercice budgétaire 2023.

Il informe les conseillers municipaux que les résultats des comptes de gestion concordent exactement avec ceux des comptes administratifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2023.

Point 6 : Affectation des résultats

Rapporteur : M. P. Michel

A. Budget Principal

A l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats du budget principal comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	735 863,99
B. Résultats antérieurs reportés	622 346,75
C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	1 358 210,74

Investissement	
D. Solde d'exécution de la section d'investissement	-49 310,38
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-199 515,00
F. Besoin de financement F = D + E	248 825,38

AFFECTATION (de C)	1 358 210,74
G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)	248 825,38
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	1 109 385,36

DEFICIT REPORTE D002 (sur N+1)	
---------------------------------------	--

B. Budget annexe Structures culturelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats du budget Structures culturelles comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	-442 790,49
B. Résultats antérieurs reportés	-597 253,61
C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	-1 040 044,10
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section d'investissement	230 027,93
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-149 600,00
F. Besoin de financement F = D + E	0,00
AFFECTATION (de C)	0,00
G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)	0,00
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	0,00
DEFICIT REPORTE D002 (sur N+1)	-1 040 044,10

C. Budget annexe du Service de l'Eau

A l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats du budget du Service de l'Eau comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	16 918,91
B. Résultats antérieurs reportés	291 464,09
C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	308 383,00
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section d'investissement	211 359,02
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-9 420,00
F. Besoin de financement F = D + E	0,00
AFFECTATION (de C)	308 383,00
G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)	0,00
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	308 383,00
DEFICIT REPORTE D002 (sur N+1)	0,00

D. Budget annexe du Service de l'Assainissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats du budget du Service de l'Assainissement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	117 749,21
B. Résultats antérieurs reportés	393 866,61
C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	511 615,82

Investissement	
D. Solde d'exécution de la section d'investissement	-284 637,67
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	151 698,00
F. Besoin de financement F = D + E	132 939,67

AFFECTATION (de C)	511 615,82
G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)	132 939,67
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	378 676,15

DEFICIT REPORTE D002 (sur N+1)	0,00
---------------------------------------	-------------

Point 7 : Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : M. P. Michel

En application de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget (pour les communes de plus de 3 500 habitants), Monsieur le Maire soumet aux conseillers les orientations envisagées par la municipalité pour le budget primitif de l'exercice 2024.

Il présente les grandes lignes du budget en ce qui concerne les opérations en cours pour lesquelles des engagements ont été pris, ainsi que les priorités à définir et de leur financement.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2024, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour 2024 qui feront l'objet d'un examen approfondi par la prochaine Commission des finances, le 21 mars 2024.

Point 8 : Demande de subvention pour l'organisation du Festival des Sorcières

Rapporteur : Mme D. Hamm

En date du 1^{er} février 2024, la Commission de l'Animation, de la Vie Associative, Sportive et de Loisirs a validé l'organisation du Festival des Sorcières qui se déroulera le week-end du 28 et 29 septembre 2024.

Cette manifestation proposera au public un marché médiéval et renaissance, des animations de rue, des ateliers, des concerts et de la restauration, dans le centre ancien de Bouxwiller.

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 12 000 € à l'association du Centre culturel (compte « 45 ») qui portera financièrement le Festival des Sorcières avec l'appui technique du musée du Pays de Hanau.

Point 9 : Demande de subvention pour un projet musical à l'école primaire

Rapporteur : Mme D. Hamm

Lors du premier trimestre, la coopérative scolaire de l'école Marguerite Thiébold a fait appel à M. Pierre CHARBY pour des séances d'initiation à la pratique musicale dont 4 classes (2 CE1 et 2 CE2) ont pu bénéficier lors de 5 séances. Le montant total de la prestation s'est élevé à 3 000 €.

Dans la mesure où il n'y avait pas d'intervenant musique lors du premier trimestre, elle a sollicité une aide de la commune pour financer ce projet.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1 000 € à la coopérative scolaire.

Point 10 : Demande d'avance sur subvention des associations Centre Culturel et Théâtre du Marché aux Grains

Rapporteur : M. P. Michel

A) Avance de subvention au Centre Culturel

Pour des raisons de trésorerie, il est nécessaire de pouvoir verser au Centre Culturel une avance sur la subvention à prévoir en 2024, sans attendre le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 1 contre (B. Veit), 1 abstention, (B. Schaff), M. T. Gonc n'ayant pas pris part au vote, décide d'attribuer une avance de subvention de 10 000 € au Centre Culturel, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui sera votée au Budget Primitif de 2024.

B) Avance de subvention au Théâtre du Marché aux Grains

Il est également nécessaire de pouvoir verser au Théâtre du Marché aux Grains une avance sur l'aide à prévoir en 2024, sans attendre le vote du budget, pour les mêmes raisons.

Le Conseil Municipal approuve, par 21 voix pour, 1 contre (B. Veit), 1 abstention (B. Schaff), le versement d'une avance de subvention de 10 000 € au Théâtre du Marché aux Grains, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui sera votée au Budget Primitif de 2024.

Point 11 : Demande de subvention d'investissement de l'Association de Pêche et de Pisciculture de Bouxwiller

Rapporteur : Mme M. Brumm

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'investissement de 47 € à l'Association de Pêche et de Pisciculture de Bouxwiller pour la réalisation de travaux au club-house et aux abords de l'étang de pêche.

Point 12 : Approbation du procès-verbal de récolement des collections 2022-2025 du Musée du Pays de Hanau

Rapporteur : M. F. Staath

Le Musée du Pays de Hanau bénéficie de l'appellation « Musée de France » régie par la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002. Les collections sont municipales. Leur suivi scientifique est assuré par convention via la Conservation du SYCOPARC. Les objectifs du chantier pluriannuel ont fait l'objet d'un Plan de Récolement Décennal validé par délibération le 9 septembre 2021.

Les opérations de récolement pour 4 campagnes spécifiques portent sur les collections qui étaient déjà présentes dans l'inventaire et la base de données avant 2022, ainsi que sur les collections traitées par le chantier d'étude depuis 2022 et inventoriées depuis son démarrage.

Pour rappel, le procès-verbal de fin de récolement, validé et signé par le responsable des collections, doit être transmis au propriétaire de la collection. Il marque officiellement la fin de l'opération de récolement. Ce document, officiel et opposable, peut être exigé par les agents de l'État chargés du contrôle scientifique et technique et par les autorités de contrôle.

Il engage le responsable des collections et le propriétaire (cf. Art. D451-16 du Code du patrimoine) notamment à l'égard des biens manquants et des opérations de post-récolement à mettre en œuvre.

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, approuve :

- Les opérations d'inventaire et de récolement effectuées lors de ces campagnes,
- Le procès-verbal en découlant, en vue de sa transmission à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Point 13 : Classement de parcelles dans le domaine public communal au lieu-dit Bockenboernel

Rapporteur : M. S. Fath

Afin de faciliter le projet de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre d'implanter un parking en face de la piscine, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre, 1 abstention (A. Chabert) :

- De classer les parcelles cadastrées Section 18, n°255 et 256, lieu-dit Bockenboernel, d'une contenance totale de 27,46, ares dans le domaine public communal.
- D'autoriser le Maire ou son représentant de signer tout document afférent.

Point 14 : Cession de parcelles dans le cadre de l'extension de la société AERA à Bouxwiller

Rapporteur : M. P. Michel

La société AERA projette une extension de son établissement dans le Parc Intercommunal d'Activité de Bouxwiller. Afin d'assurer sa desserte incendie, elle a sollicité la Ville pour l'acquisition de deux parcelles communales situées au nord-ouest du site ainsi qu'une parcelle enclavée dans sa propriété pour régularisation. La vente se ferait par le biais de deux crédits bailleurs, ALSABAIL – Alsacienne de Crédit-Bail et NATIOCREDBAIL.

Les parcelles concernées, au lieu-dit Moderner Strasse, sont cadastrées :

- Section 20 n° 300, d'une contenance totale de 6,10 ares
- Section 20 n° 367, d'une contenance totale de 0,21 ares
- Section 20 n° 442/252, d'une contenance totale de 5,66 ares

La parcelle n°300 ayant été classée dans le domaine public communal par délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2022 dans ce même objectif, et le projet d'AERA ayant entretemps évolué, il y aurait lieu de la déclasser afin de permettre sa vente.

En vue de respecter une cohérence entre collectivités, il est proposé d'appliquer le même prix de vente que celui fixé par l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Hanau, en date du 29 septembre 2011, soit 1 200 € net l'are.

14.A - Délibération sur la désaffectation de la parcelle 300

Considérant que la parcelle n°300 n'est pas affectée à l'utilité publique et qu'en conséquence il y a désaffectation,

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, par 20 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue) :

- De déclasser la parcelle cadastrée Section 20 n°300, lieu-dit Moderner Strasse, du domaine public communal vers le domaine privé de la Commune.

14.B - Délibération pour la vente de l'ensemble foncier :

Vu l'accord des crédits bailleurs, ALSABAIL – Alsacienne de Crédit-Bail et NATIOCREDBAIL,

Vu l'avis des Domaines en date du 8 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 4 contre (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue, B. Schaff), 0 abstention, décide :

- De céder aux crédits bailleurs ALSABAIL et NATIOCREDBAIL, au prix de 1 200 € l'are, soit un montant total de 14 364 € net, les parcelles cadastrées :
 - Section 20 n°300, d'une contenance totale de 6,10 ares, lieu-dit Moderner Strasse,
 - Section 20 n° 367, d'une contenance totale de 0,21 ares, lieu-dit Moderner Strasse,
 - Section 20 n° 442/252, d'une contenance totale de 5,66 ares, lieu-dit Moderner Strasse,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent.

Point 15 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet

Rapporteur : M. P. Michel

Vu l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de recruter un agent chargé de la gestion du patrimoine immobilier communal, pour 35 heures hebdomadaire ;

Après délibération, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 contre, 4 abstentions (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue, B. Schaff), décide :

- De créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1^{er} avril 2024.

Point 16 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Rapporteur : M. P. Michel

Vu l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de recruter un agent des espaces verts, pour 35 heures hebdomadaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 19 voix pour, 1 contre (M. Hamm), 3 abstentions (L. Dorn, V. Laforgue, B. Schaff) :

- De créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1^{er} avril 2024.

Point 17 : Avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la friche Staat

Rapporteur : M. P. Michel

La souscription d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec Lama Architectes s'avère nécessaire dans le cadre des travaux de réhabilitation de la friche Staat.

L'avenant fixe le forfait définitif de rémunération de l'architecte, conformément aux dispositions prévues dans les pièces contractuelles. Le montant de l'avenant est justifié par l'augmentation du volume de travaux initialement prévu pour ce projet (1 M€ contre 1,8 M€ HT au final).

Une mission OPC (Ordonnancement, Pilotage, Contrôle) doit de plus être ajoutée en raison de la densité des entreprises intervenant sur ce chantier.

Avenant au marché de MOE pour la réhabilitation de l'ancienne friche Staat à Bouxwiller		
Lama Architectes		
	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	108 000 €	129 600 €
Montant de l'avenant (79,2 %)	85 521,63 €	102 625,96 €
Montant total	193 521,63 €	232 225,96 €

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant précité.

Point 18 : Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association Alysses pour la poursuite du jardin éphémère sur la place du Château

Rapporteur : M. P. Michel

Dans le cadre du projet (Re) Dessine-moi un jardin, l'association Alysses sollicite la commune de Bouxwiller pour occuper la place du Château durant deux années supplémentaires, de mars 2024 à octobre 2025, afin de poursuivre le jardin éphémère à destination de tous (projet en annexe). Cette occupation est délimitée par des barrières séparant le parking de la place vide, devant le lycée Adrien Zeller.

Dès lors, l'association Alysses et la Commune de Bouxwiller ont convenu de la nécessité de conclure une convention d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 1 contre (B. Veit), 3 abstentions (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue), Mme A. Chabert n'ayant pas pris part au vote, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'association Alysses.

Point 19 : Acquisition d'un verger à Griesbach-le-Bastberg

Rapporteur : M. S. Fath

Monsieur Pascal EBERT a proposé de vendre à la Commune un verger situé au Bastberg au prix de 35 € l'are. La parcelle est localisée entre deux terrains communaux.

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, décide :

- D'acquérir au prix de 35 € l'are, soit un montant total de 470,75 € net, hors frais de vente, la parcelle cadastrée : Section 171/32 n°75, lieu-dit « Dell », d'une contenance totale de 13,45 ares, appartenant aux consorts EBERT.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document afférent.

Point 20 : Retiré

Point 21 : Fixation du tarif d'utilisation des installations sportives par le collège du Bastberg et le lycée Adrien Zeller

Rapporteur : M. P. Michel

Le collège du Bastberg et le lycée Adrien Zeller utilisent les installations sportives de la commune qui leur facture respectivement un tarif horaire et un forfait.

Pour le collège, l'utilisation de ces installations est facturée sur la base des montants du financement attribués par la Collectivité européenne Alsace (CeA).

Pour le lycée, le montant facturé correspond à la subvention versée à l'établissement par la Région Grand Est.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer le tarif d'utilisation des installations sportives communales :

- Aux montants financés par la CeA pour le collège du Bastberg,
- Au montant de la subvention annuelle attribuée par la Région Grand Est pour le lycée Adrien Zeller.

Point 22 : Désignation des membres représentant la Ville dans les bureaux des associations foncières de Bouxwiller, d'Imbsheim et de Riedheim

Rapporteur : M. P. Michel

Les membres du Bureau de l'Association Foncière sont nommés pour 6 ans par le Préfet, parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement, figurant sur deux listes, dont l'une est présentée par la Chambre d'Agriculture, l'autre par le Conseil Municipal.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner 5 personnes (3 titulaires, 2 suppléants) propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement.

Par ailleurs, le Bureau comprend également, conformément à l'article R 133-3 du Code Rural, le Maire ou un Conseiller Municipal désigné par lui, ainsi qu'un délégué de la Direction Départementale des Territoires.

Suite à la démission ou un décès de certains membres, il y a lieu de compléter les Bureaux des associations foncières de Bouxwiller, Imbsheim et Riedheim.

22.A - Association Foncière de Bouxwiller :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, par 20 voix pour, 1 contre (M. Hamm), 2 abstentions (L. Dorn, F. Staath), de désigner les membres suivants :

Membres titulaires :

- Mme DEPARIS Alexandra
- Mme MATTER Virginie
- M. VEIT Bernard

Membres suppléants :

- M. HEINTZ Marc
- M. SCHERER Charles

22.B - Association Foncière d'Imbsheim :

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, décide de désigner les membres suivants :

Membres titulaires :

- M. COMARTIN Christophe
- M. KARCHER Arnold
- M. HAMMANN Albert

Membres suppléants :

- M. RICHERT Robert
- Mme SCHWAB Denise

22.C - Association Foncière de Riedheim :

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, décide de désigner les membres suivants :

Membres titulaires :

- M. BROCKER Gilbert
- M. GLEITZ Daniel
- M. MATTER Eric

Membres suppléants :

- Mme SOMMER Edith
- M. SOMMER Alfred

Point 23 : Demande de subvention pour le réaménagement de la ruelle du Moulin

Rapporteur : M. P. Michel

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la friche Staat, la ruelle du Moulin a été intégrée au projet. Celle-ci est actuellement fermée à la circulation. A l'issue des travaux, elle permettra une liaison en mode doux et sécurisée entre le centre-ville, le collège, l'école élémentaire, le périscolaire, les équipements sportifs et le secteur Weidenbaum. A hauteur de l'actuel hangar Staat, le mur sera abattu, ce qui ouvrira l'espace sur la friche réhabilitée.

L'aménagement de la rue sera réalisé en pavés drainants, selon la même configuration que le Chemin des remparts, créant ainsi une continuité piétonne et cyclable en centre-ville de Bouxwiller, indépendamment des principaux axes de circulation automobile.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Plan de financement des travaux de réaménagement de la ruelle du Moulin		
Dépenses	en € HT	
Démolition du mur de clôture en fond de parcelle	3 220 €	
Reprise des enduits sur les murs de la ruelle	52 000 €	
Peinture	1 620 €	
Fourniture et pose de pavés engazonnés, éclairage et divers	91 300 €	
Banquettes en grès	2 250 €	
Sous-total dépenses	150 390 €	
Recettes		Pourcentage
CeA (Fonds d'Attractivité Alsace)	15 039 €	10 %
Etat (Fonds Vert au prorata...)	27 883 €	19 %
Région Grand Est (Soutien aux Centralités)	60 156 €	40 %
Ville de Bouxwiller	47 312 €	31 %
Sous-total recettes	150 390 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement tel que présenté,
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions mobilisables pour ce projet.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

